

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2016

Objet : COMPTE-RENDU SOMMAIRE

SEANCE DU 15 mars 2016

Date de la convocation du Conseil : 9 mars 2016

Le nombre de délégués en exercice est de 59

L'an deux mille seize, le 15 mars 2016 à 20 H 30, le Conseil de la Communauté, légalement convoqué le 9 mars 2016, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS : ARIES Bénédicte, BENSEDDIK Malek, BESNOUIN Anne-Marie, BOUSSON Daniel, BREDA Béatrice, BOURDOU Pascal, CORNELOUP Nadège, CORVIN Elina, COUCHOT Sylvie, COURTIN Françoise, DESCAMPS Maurice, DIARRA Moussa, DIGNE Daniel, FRANCHETTE Christiane, FROMENTEIL Anne, FOFANA Hawa, GINGUENE Maryse, HOUILLON Philippe, HUMBERT Thibault, JAOUEN Elvira, JEANDON Jean-Paul, JUMELET Michel, LAPERTEAUX Cédric, LE CAM Gilles, LEVESQUE Jean-Michel, LITZELLMAN Régis, MARCUSSY Béatrice, MAURICE Yannick, MAZAUDIER Marie, MERIZZIO Monique, MOTYL Joël, NKANWA NJINKE Raoul, PEZET Emmanuel, PRIEZ Tatiana, RICHARD Alain, ROLLET Jean-Marie, RUTAUT Géraud, SCAVO Christophe, SIBIEUDE Thierry, SEIMBILLE Gérard, TECHER Hervé, THOMASSIN Thierry, TOURNERET Frédérick, TRAORE Mohamed Lamine, VEYRINE Jean-Christophe, WANNER Jean-Claude, WISNIEWSKI Alexandra, YEBDRI Malika

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

DAGUE Didier ayant donné pouvoir à JAOUEN Elvira
LEFEBVRE Monique ayant donné pouvoir à PEZET Emmanuel
SAINT GERMES Rose Marie ayant donné pouvoir à COUCHOT Sylvie
DENIS Marc ayant donné pouvoir à CORVIN Elina
NICOLLET Eric, ayant donné pouvoir à YEBDRI Malika
LEBRUN Aurélie ayant donné pouvoir à HUMBERT Thibault
LOBRY Eric ayant donné pouvoir à MOTYL Joël
DUCHET Isabelle ayant donné pouvoir à RICHARD Alain
PELLISSIER Véronique ayant donné pouvoir à PRIEZ Tatiana
MILI Rébiha ayant donné pouvoir à SIBIEUDE Thierry

SECRETAIRE DE SEANCE : FOFANA Hawa

La séance est ouverte à 20h30

Installation de Madame Bénédicte ARIES, conseillère communautaire, en remplacement de Madame Corinne BRAMI, démissionnaire

Désignation du secrétaire de séance en la personne de Hawa FOFANA

Sur proposition du Président, le Conseil décide d'arrêter après avis des Commissions, la liste des dossiers n'appelant pas débat aux notes 12 à 31

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2015 à l'unanimité.

1/ RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION INTERNE ET TERRITORIALE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Après en avoir débattu, le Conseil :

Donne acte de la présentation du rapport annuel sur la situation interne et territoriale en matière de Développement durable.

2/ SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES – RAPPORT ANNUEL

Après en avoir débattu, le Conseil :

Donne acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en application de l'article L2311-1-2 du Code général des collectivités territoriales.

3/ RESTRUCTURATION ET SOLIDARITÉS URBAINES - HABITAT - ARRÊT DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2016-2021

Après en avoir délibéré par 54 voix pour et 5 voix contre, le Conseil :

- 1/ Arrête le Programme local de l'habitat 2016-2021, son diagnostic, son diagnostic approfondi sur les copropriétés, son document d'orientation et son programme d'action,
- 2/ Autorise le Président à engager la procédure d'adoption du PLH selon les modalités précisées à l'article R302-9 du code de la construction et de l'habitation.
- 3/ Autorise le Président à engager la procédure d'élaboration de la nouvelle convention de délégation pour l'attribution des aides publiques au logement pour la période 2016-2021.
- 4/ Approuve l'avenant n°8 à la convention en cours de délégation pour l'attribution des aides publiques au logement, annexé à la présente délibération, afin de couvrir l'intervalle technique entre les deux conventions de délégation.
- 5/ Autorise le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de ces décisions.

4/ VOTE DES TAUX 2016

Après en avoir délibéré par 41 voix pour, 13 voix contre et 5 abstentions, le Conseil :

Fixe le taux de Taxe d'Habitation à 7,41 %; le taux de la Taxe sur le Foncier Bâti à 1,91 %, le taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti à 2,56 % et le taux de Cotisation Foncière des Entreprises à 23,38%.

5 / PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2016-2020

Après en avoir délibéré par 54 voix pour et 5 voix contre le Conseil :

- 1/ approuve le programme pluriannuel d'investissement 2016-2020 à hauteur de 280,2 millions € d'autorisations de programme et de crédits de paiement, et précise que les autorisations de programme sont votées.
- 2/ Approuve la liste des opérations d'investissement telle que détaillée en annexe à la présente.
- 3/ Précise que chaque opération, hors enveloppe globale ou opération déjà engagée, fera l'objet du vote d'un programme et d'une enveloppe financière avant tout lancement.
- 4/ Précise que ces dépenses seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23, et 204, selon la réglementation comptable en vigueur.

6/ PACTE FINANCIER ET FISCAL

Après en avoir délibéré par 46 voix pour, 5 voix contre et 8 abstentions, le Conseil :

Adopte le Pacte financier et fiscal tel que joint en annexe.

7/ BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré par 54 voix pour et 5 contre, le Conseil :

- 1/ Adopte le budget primitif 2016 pour le Budget principal et la répartition des AP/CP tels que votée.
- 2/ Confirme de la répartition prévisionnelle de l'attribution de compensation par commune qui fera l'objet de versements par douzièmes telles que présentées dans la délibération n°2 du 02 février 2016.
- 3/ Arrête la section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 127 469 842 €, et la section d'Investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 92 598 978 €.

7.1/ BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Après en avoir délibéré par 54 voix pour et 5 contre, le Conseil :

- 1/ Adopte le budget primitif 2016 pour le Budget annexe Eau potable.
- 2/ Arrête la section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 1 208 000 €.
- 3/ Arrête la section d'Investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 846 650€.
- 4/ Fixe le montant de la redevance (intitulée « Protection de la ressource en eau (CACP)» sur la facture d'eau) à 0,07 HT/m3.
- 5/ Fixe le montant de la redevance de transit à 0,05 HT/m3.

7.2/ BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré par 54 voix pour et 5 contre, le Conseil :

- 1/ Adopte le budget primitif 2016 du Budget annexe Assainissement.
- 2/ Arrête la section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 2 341 200 €.
- 3/ Arrête la section d'Investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 3 550 292 €.
- 4/ Fixe le montant de la redevance assainissement intitulée « transport et qualité des rivières (CACP) » sur la facture d'eau à 0,16 € HT/m3.

7.3/ BUDGET PRIMITIF 2016 BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT

Après en avoir délibéré par 54 voix pour et 5 contre, le Conseil :

- 1/ Adopte le budget primitif du Budget annexe Aménagement.
- 2/ Arrête la section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 2 671 769 €.
- 3/ Arrête la section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 11 049 321 €.

7.4/ BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ANNEXE TRAITEMENT DES DECHETS

Après en avoir délibéré par 54 voix pour et 5 contre, le Conseil :

- 1/ Adopte le budget primitif annexe traitement des déchets 2016.
- 2/ Arrête la section de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 11 317 840 € et la section d'investissement à la somme de 5 000 €.
- 3/ Arrête la répartition du coût du traitement pour les communes au vu du compte d'exploitation prévisionnel 2016 adopté par le conseil dans sa délibération n° 16 du 15 décembre 2015.

7.5/ CRÉATION DU BUDGET ANNEXE DECHETS – TEOM – BUDGET PRIMITIF 2016

Après en avoir délibéré par 54 voix pour et 5 contre, le Conseil :

- 1/ Décide la création d'un budget annexe déchets TEOM en M14 à partir de l'exercice 2016, afin de retracer les écritures budgétaires et comptables liées aux déchets ménagers et assimilés pour les communes de : Boisemont, Cergy, Courdimanche, Eragny sur Oise, Jouy-Le-Moutier, Maurecourt, Menucourt, Neuville-sur Oise, Osny, Pontoise, Puiseux-Pontoise et Vauréal.
- 2/ Autorise le président à signer toute pièce nécessaire à la création de ce budget.
- 3/ Arrête la section de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 9 432 022€ et la section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 241 941€.

7.6/ CRÉATION DU BUDGET ANNEXE DECHETS – REOM – BUDGET PRIMITIF 2016

Après en avoir délibéré par 54 voix pour et 5 contre, le Conseil :

- 1/ Décide la création d'un budget annexe déchets REOM en M4 à partir de l'exercice 2016, afin de retracer les écritures budgétaires et comptables liées aux déchets ménagers et assimilés pour la commune de Saint Ouen l'Aumône.
- 2/ Autorise le président à signer toute pièce nécessaire à la création de ce budget.
- 3/ Arrête la section de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 946 315€ et la section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes 5 115€.

7.7/ BUDGET PRIMITIF 2016 BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS

Après en avoir délibéré par 54 voix pour et 5 contre, le Conseil :

- 1/ Adopte le budget primitif du Budget annexe Ateliers relais.
- 2/ Arrête la section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 141 450 €.
- 3/ Arrête la section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 94 590 €.

7.8/ BUDGET PRIMITIF 2016- BUDGET ANNEXE RESTAURATION COLLECTIVE

Après en avoir délibéré par 54 voix pour et 5 contre, le Conseil :

- 1/ Adopte le budget primitif du Budget annexe Restauration collective.
- 2/ Arrête la section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 505 000 €.
- 3/ Arrête la section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 10 000 €.

8/ SERVICES GÉNÉRAUX - SCHÉMA DE MUTUALISATION DU TERRITOIRE DE CERGY PONTOISE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ Approuve le schéma de mutualisation du territoire de Cergy-Pontoise.
- 2/ Désigne Monsieur Jean-Paul JEANDON et Madame Anne-Marie BESNOUIN comme les représentants de la Communauté d'Agglomération au Comité de Suivi du Schéma de Mutualisation.

9/ TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS - ARRÊT DU PROJET DE PLAN LOCAL DE DÉPLACEMENTS

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ Arrête le projet de Plan Local de Déplacements de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.
- 2/ Autorise le Président ou son représentant à mener toutes les démarches relatives à la poursuite du processus d'adoption du Plan Local de Déplacements.

10/ DÉVELOPPEMENT URBAIN - CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE DANS LE QUARTIER DES HAUTS DE CERGY - PROGRAMME – ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE - PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ Approuve le programme de construction du Groupe Scolaire du quartier des Hauts de Cergy,
- 2/ Approuve l'enveloppe financière prévisionnelle d'un montant 13 350 000 € TTC (valeur mars 2016)
- 3/ Prend acte du plan de financement prévisionnel.
- 4/ Approuve la convention de participation de la commune de Cergy à hauteur de 291 666 € HT pour financer le complément d'enveloppe financière.
- 5/ Approuve la convention relative au versement d'une dotation à la commune de Cergy pour le mobilier et les équipements de l'école élémentaire pour un montant de 217 345 €.
- 6/ Autorise le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes,
- 7/ Autorise le Président ou son représentant à lancer la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre.
- 8/ Autorise le Président ou son représentant à déposer et signer les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de l'opération.
- 9/ Autorise le Président ou son représentant à solliciter toutes subventions susceptibles d'être obtenues auprès des partenaires institutionnels et notamment le Conseil Régional et le Conseil Départemental,
- 10/ Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 et seront inscrits aux budgets suivants : Opération « Groupe Scolaire Hauts de Cergy » ; AP 2016 GSCOL 200623- Imputation budgétaire 23-

11/ DÉVELOPPEMENT URBAIN - CONSTRUCTION D'UN PÔLE TENNIS À PONTOISE - PROGRAMME - ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE - PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ Approuve le programme du pôle tennis de pontoise,
- 2/ Approuve l'enveloppe financière prévisionnelle d'un montant à 8 230 000 € ttc (valeur Mars 2016),
- 3/ Prend acte du plan de financement prévisionnel,
- 4/ Prend acte de la participation de la commune de pontoise à hauteur de 1 012 500 € Ht pour financer le complément d'enveloppe financière, déduction faite des subventions Susceptibles d'être obtenues auprès du conseil départemental
- 5/ Prend acte que les financements complémentaires susceptibles d'être obtenus auprès des partenaires institutionnels bénéficieront à hauteur de 50% à la cacp et de 50% à la Commune de pontoise en déduction de leur contribution respective,
- 6/ Autorise le président ou son représentant à signer la convention de participation correspondante,
- 7/ Autorise le président ou son représentant à lancer la consultation pour le marché de Maîtrise d'œuvre,
- 8/ Autorise le président ou son représentant à déposer et signer les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de l'opération,
- 9/ Autorise le président ou son représentant à solliciter toutes subventions susceptibles d'être obtenues auprès des partenaires institutionnels et notamment du conseil Départemental dans le cadre du dispositif d'aide aux communes pour la construction d'équipements sportifs à proximité de collèges départementaux et de la région au titre du contrat régional de territoire,
- 10/ Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 et seront inscrits aux budgets suivants : opération « reconstitution des équipements sportifs de pontoise » ; ap 2016 eqcom 200642-imputation budgétaire 23-412-2313.

12/ACTION ÉCONOMIQUE ET INNOVATION - CRÉATION D'UN ATELIER DE FABRICATION NUMÉRIQUE (FAB LAB) DANS LE GRAND CENTRE DE L'AGGLOMÉRATION

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ Approuve la création d'un atelier de fabrication numérique (fab lab) dans le grand centre de l'agglomération tel que défini dans la présente délibération.
- 2/ Autorise le président à signer la convention à intervenir entre la cacp, le conseil départemental du val d'Oise et la comue université paris seine, telle que ci-annexée.
- 3/ Enregistre le plan de financement de l'opération, tel que présenté ci-dessus.
- 4/ Autorise le président à solliciter auprès de l'autorité de gestion des fonds feder dans le cadre des investissements territoriaux intégrés (iti), à savoir la région, l'attribution d'une subvention européenne dans le cadre de ce projet, et à signer la convention y afférant.
- 5/ Autorise le président ou son représentant à signer toute autorisation administrative relative au projet,
- 6/ Dit que les crédits nécessaires seront prévus sur l'opération 2016 invco 200694 fab lab chapitre 23, sous-chapitre 90, nature 23 13.

13/ PARCS D'ACTIVITES A SAINT OUEN L'AUMONE - EXPLOITATION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION AVEC LA COMMUNE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ Approuve l'avenant à la convention entre la CACP et la ville de Saint Ouen l'Aumône relative à l'exploitation du Système de vidéoprotection des parcs d'activité.
- 2/ Autorise le président ou son représentant à signer le dit avenant.

14/ DÉVELOPPEMENT URBAIN - APPROBATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉ (AD'AP) POUR LE PATRIMOINE BÂTI DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY-PONTOISE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ Approuve l'agenda d'accessibilité programmée du patrimoine bâti de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (l'Ad'AP).
- 2/ Autorise le Président ou son représentant à signer et à déposer l'Ad'AP.
- 3/ Demande que l'avancement de l'Ad'AP soit présenté chaque année à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH).
- 4/ Dit que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 23, articles 2313, 2315, 2317 chapitre en investissement du budget primitif 2016 et sont inscrits aux budgets suivants.

15/ SPORTS - LOISIRS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2016

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ Attribue les subventions aux associations Cergy-Pontoise Basket Ball, Entente Agglomération Cergy-Pontoise Athlétisme et Hockey Club de Cergy-Pontoise telles que présentées en annexe à la présente délibération.
- 2/ Autorise le Président ou son représentant à signer les conventions relatives aux clubs labellisés.
- 3/ Précise que les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2016 – chapitre 65-40-6574.

16/ SERVICES GÉNÉRAUX - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS CULTURELS

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ Décide d'attribuer des subventions de fonctionnement aux acteurs culturels ci-après :
 - L'apostrophe : 1 199 318 €
 - Le Théâtre 95 : 806 774 €
 - Le Théâtre de l'Usine : 166 926 €
 - Nil Admirari - Nil Obstrat : 140 000 € (60 000 € pour le centre de création Nil Obstrat + 80 000 € pour le volet diffusion).
- Et des subventions d'investissement aux trois théâtres :
 - L'apostrophe : 23 000 €
 - Le Théâtre 95 : 23 000 €
 - Le Théâtre de l'Usine : 10 000 €
- 2/ Autorise le Président, ou son représentant, à signer lesdites conventions avec les acteurs culturels.
- 3/ Dit que les crédits nécessaires sont prévus aux opérations :
 - 2016 – THEAT 100016 / 65 313 6574 pour L'apostrophe
 - 2016 – THEAT 100014 / 65 313 6574 pour le Théâtre 95
 - 2016 – THEAT 100015 / 65 313 6574 pour le Théâtre de l'Usine
 - 2016 – LARCU 100283 / 65 30 6574 pour Nil Admirari (60 000 €)
 - 2016 – FESTI 100287 / 65 30 6574 pour Nil Admirari (pour les 80 000 €)

17/ RESTRUCTURATION ET SOLIDARITÉS URBAINES - SOLIDARITÉS URBAINES - SUBVENTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2016

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ Attribue les subventions aux associations dont la liste figure dans le tableau joint, pour les montants indiqués.
- 2/ Autorise le versement des subventions sous réserve des textes en vigueur et des dispositifs contractuels lorsqu'ils pré-existent.
- 3/ Autorise le Président ou son représentant à signer les conventions afférentes, telles que ci-annexées,
- 4/ Dit que les crédits nécessaires seront prévus sur :
 - l'opération 2016-SOCI-100321 au chapitre 65/520 du budget primitif, pour les actions en matière d'insertion sociale et professionnelle, notamment auprès des jeunes,
 - l'opération 2016-PSECU-100178 au chapitre 65/520 du budget primitif, pour la prévention et la délinquance.

18/ SERVICES GÉNÉRAUX - SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - SUBVENTIONS 2016

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ Attribue les subventions aux associations dont la liste figure dans le tableau joint, pour les montants indiqués.
- 2/ Autorise le versement des subventions sous réserve des textes en vigueur et des dispositifs contractuels lorsqu'ils pré-existent.
- 3/ Dit que les crédits nécessaires seront prévus sur :
 - L'opération 2016-ENDOG 100313-GTEC- Chapitre 65- Sous-chapitre 90- Nature 6574 pour le versement à l'association AVEC
 - Les opérations 2016-ENDOG 100311- Entrepreneuriat et 2016- ENDOG 100312- Economie sociale et solidaire- Chapitre 65- Sous-chapitre 90- Nature 6574 pour le versement à l'association INITIACTIVE 95

19/ SERVICES GÉNÉRAUX - PERSONNEL - AMICALE DU PERSONNEL : SUBVENTION 2016

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ Approuve le versement de la subvention au titre de l'exercice 2016 à l'Amicale du personnel pour un montant de 135 626 €.
- 2/ Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2016 à l'opération 100 195 - Participation subventions assoc - Chapitre 65 - sous-chapitre 20 - nature 6574.

20/ SOUTIEN AUX PROJETS AUDIOVISUELS - SUBVENTION 2016 - VOTV

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ Approuve le versement de la subvention au titre de l'exercice 2016 à VOTV pour un montant de 100 000 €.
- 2/ Autorise le Président, ou son représentant, à signer les actes correspondants.
- 3/ Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2016 à l'opération 2016 coext 100 334 - SOUTIEN AUX ACTEURS LOCAUX - Chapitre 65 - sous-chapitre 23 - nature 6574.

21/ ACTION ÉCONOMIQUE ET INNOVATION - OFFICE DE TOURISME DE CERGY-PONTOISE PORTE DU VEXIN - SUBVENTION POUR L'EXERCICE 2016

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ Autorise le versement d'une subvention de fonctionnement de 170 000 € à l'Office de Tourisme de Cergy-Pontoise Porte du Vexin pour l'année 2016.
- 2/ Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2016, chapitre 95 nature 65737.

22/ FONCIER - COMMUNE DE CERGY - ACQUISITION DE LOTS APPARTENANT A L'ETAT DANS L'ANCIEN RESTAURANT INTERENTREPRISES (RIE) SITUE A CERGY

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ Approuve l'acquisition du lot n°3 situé sur la parcelle DT 46 (bureaux) et des parkings situés sur la parcelle DT n°48 à Cergy appartenant à l'Etat, au prix de 180.000 €, les frais d'acte étant supportés par la CACP.
- 2/ Autorise le Président, ou son représentant, à signer l'acte de vente dont les frais seront supportés par la CACP.
- 3/ Dit que les crédits nécessaires sont prévus au 21 020 2138.

23/ FONCIER - COMMUNE DE CERGY - ASSOCIATION AVERTI : REMBOURSEMENT DE CHARGES 2009 - LEVEE DE LA PRESCRIPTION QUADRIENNALE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ Décide de lever à titre exceptionnel la prescription quadriennale qui frappe la somme de 2.470,40 € que la CACP doit rembourser à l'Association Averti au titre de la régularisation des charges 2009 du local qu'elle occupe à Cergy.
- 2/ Autorise le Président, ou son représentant, à signer les actes relatifs à cette affaire.
- 3/ Dit que les crédits nécessaires sont prévus au 67 020 6718.

24/ RESSOURCES HUMAINES - TABLEAU DES EFFECTIFS

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ Décide de créer es postes liés aux grades suivants au tableau des effectifs :
 - Un emploi de « Directeur des finances, des achats et du contrôle de gestion »
A temps complet correspondant au grade d'administrateur, et autoriser, en cas de candidature infructueuse d'un agent titulaire, le recrutement d'un agent non titulaire sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984
- Principales missions définies par le statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux et notamment :
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie budgétaire et financière de la collectivité
 - Charger de l'analyse et de la prospective financière, de l'optimisation budgétaire et fiscale Garantir la

sécurisation et l'optimisation des processus de préparation, d'exécution et de contrôle du budget et du Plan Pluriannuel d'Investissement, tout en assurant un rôle de conseil auprès de la Direction Générale et des services

- Renforcer le contrôle de gestion (aide au pilotage interne, contrôle externe des satellites, suivi financier des contrats complexes)
- Participer à la démarche de mutualisation avec les communes
- Mettre en place une politique d'achat axée notamment sur des objectifs d'optimisation économique et de développement durable
- Animer les services de votre périmètre et, par délégation, mettez en œuvre, contrôlez et évaluez les plans d'actions de votre direction

Profil recherché :

Formation Bac +4/5 avec une dominante finances publiques

Expérience significative de la fonction financière et des achats en collectivité

Connaissance des enjeux et du cadre réglementaire

Maîtrise des mécanismes des marchés publics ainsi que des techniques de communication et de négociation

Maîtrise des outils bureautiques indispensable

- Un poste d'adjoint administratif de 1ère classe à temps complet

Dans la Filière Technique

- Un poste d'ingénieur principal correspondant à l'emploi de « Responsable du Service Géomatique »

2/ Décide de supprimer les postes liés aux grades et les emplois suivants au tableau des effectifs :

Dans la Filière Administrative

- Un poste d'attaché principal à temps complet correspondant à l'emploi de « Directeur des finances, des achats et du contrôle de gestion »

- Un poste de rédacteur principal de 1ère classe

- Un poste d'adjoint administratif de 2ème classe correspondant à l'emploi de « Chef d'équipe logistique/événementiel »

- Un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet

Dans la Filière Technique

- Un poste d'ingénieur correspondant à l'emploi de « Responsable du Service Géomatique »

- Un poste de technicien principal de 1ère classe,

3/ Précise que les postes créés seront pourvus par des fonctionnaires titulaires de ces grades, ou en l'absence de candidats de la Fonction Publique par des agents non titulaires justifiant nécessairement des diplômes requis pour se présenter aux concours correspondants du niveau du poste concerné ou d'une expérience professionnelle équivalente. La rémunération est calculée sur la base de la grille indiciaire et des primes afférentes au grade concerné,

4/ Autorise le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier,

5/ Enregistre le tableau des effectifs à la date du 1er janvier 2016, tel que ci-annexé,

6/ Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

25/ DEVELOPPEMENT DURABLE - CHARTE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ Décide de renouveler l'adhésion de la CACP à la charte régionale de la biodiversité dans sa version révisée.

2/ Approuve le tableau des engagements et des actions de la CACP.

3/ Autorise le Président à signer tous les documents afférents à cette charte.

4/ Autorise le Président à solliciter toutes les subventions conditionnées par cette charte.

26/ DEVELOPPEMENT URBAIN - PROJET 3 M - AUTORISATION DONNEE A NEXITY POUR LE COMPTE DE 3M DE DEPOSER UN PC ET D'UNE DECLARATION PREALABLE SUR DES PARCELLES APPARTENANT A LA CACP

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

Autorise le promoteur Nexity pour le compte de la société 3 M à déposer un permis de construire et une Déclaration Préalable pour division foncière sur les parcelles AW 149p et AW 143p propriétés de la CACP.

26.1/ DÉVELOPPEMENT URBAIN - PROJET 3 M - DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE AW 149P APPARTENANT A LA CACP EN VUE DE SA CESSION

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ Constate que les conditions de la désaffectation des parcelles concernées sont bien réunies, conformément au procès-verbal d'huissier ci-annexé.
- 2/ Approuve le déclassement définitif des parcelles cadastrées AW 149p et AW 143p, conformément au plan.

27/ DÉVELOPPEMENT URBAIN - ACQUISITION AMIABLE DU FONDS DE COMMERCE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ D'approuver l'acquisition du fonds de commerce « La Mer Noire » sis « Les Bourgognes » Parvis de la Préfecture, formant les lots 123, 130 e 140 de la parcelle AX 38.
- 2/ De fixer le prix de cette acquisition à 385 000 € (TROIS CENT QUATRE VINGT CINQ MILLE EUROS).
- 3/ D'exercer son droit de préférence, en tant que bailleur et d'acquérir ce local au prix de 480 000 € (QUATRE CENT QUATRE VINGT MILLE EUROS) dans l'hypothèse où la transaction amiable ne se conclut pas.
- 4/ D'autoriser le Président ou son représentant légal à signer tout acte ou document relatif à cette Affaire.

28/ GARANTIE PAR LA CACP DE 50 % DE L'EMPRUNT CONTRACTE PAR L'ECOLE DE BIOLOGIE INDUSTRIELLE POUR L'AMENAGEMENT DE SON NOUVEAU CAMPUS

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ Approuve la garantie par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.
- 2/ Autorise le Président, ou son représentant, à signer le contrat de garantie proposé par le prêteur.

29/ ACTION ÉCONOMIQUE ET INNOVATION - AUTORISATION DE SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE FLUVIALE AVEC VOIES NAVIGABLES DE FRANCE POUR LES HALTES DE PLAISANCE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ Autorise le Président ou son représentant à signer avec Voies Navigables de France les deux conventions d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial pour le maintien des haltes de plaisance de Pontoise et de Saint Ouen l'Aumône.
- 2/ Autorise le paiement des redevances annuelles correspondantes par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

30/ TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS - TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU PARC RELAIS DES GENOTTES À CERGY - CONVENTION POUR INTERVENTION DE LA CACP DANS LE MAGASIN BILAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ Autorise le Président, ou son représentant, à signer la convention avec la société BILAL SARL pour permettre à la CACP de réaliser les travaux de confortation de la structure et de sécurisation des installations électriques dans le magasin BILAL dans le cadre de la rénovation du parc relais des Genottes à Cergy.
- 2/ Dit que les crédits nécessaires sont prévus à l'opération 2009 AMSTA 200282 Parking des Genottes.

31/ TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS - STATIONNEMENT - CERGY : RÉHABILITATION DU PARC RELAIS DES GENOTTES - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC SNCF RÉSEAU CONCLUE AVEC NEXITY PROPERTY MANAGEMENT, SOCIÉTÉ MANDATAIRE DE SNCF IMMOBILIER

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ Autorise le Président, ou son représentant, à signer la convention d'occupation temporaire du domaine SNCF Réseau conclue avec Nexity Property Management société mandataire de SNCF Immobilier, dans le cadre des travaux de réhabilitation du parc relais des Genottes à Cergy.
- 2/ Dit que les crédits nécessaires sont prévus à l'opération 2009 AMSTA 200282 Parking des Genottes.

32/ QUESTION DIVERSE – DESIGNATION D'UN MEMBRE AU SEIN DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT URBAIN ET SOLIDARITES URBAINES

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

Désigne Madame Bénédicte ARIES en qualité de membre de la Commission Développement urbain et Solidarités urbaines.

la séance est levée à 23h58

Fait à Cergy, le 21 Mars 2016

Le président,



Dominique LEFEBVRE